



**ÉTATS-UNIS**  
Un président englué  
dans la marée noire  
Page C 3



**KIRGHIZISTAN**  
Un référendum à tout prix  
Page C 2

# PERSPECTIVES



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'école secondaire privée Loyola est prête à aller en Cour suprême pour dispenser le cours ECR à sa façon.

## L'éthique, la culture et le juge

### Le débat est relancé sur la déconfessionnalisation de l'école

Très attendu, le jugement Dugré vient d'autoriser l'école secondaire privée Loyola à donner le cours Éthique et culture religieuse selon sa perspective catholique. Cette décision, qui réjouit les opposants au cours, crée pourtant un précédent qui aura un impact dans le milieu de l'éducation et sur la société québécoise. On croyait la religion sortie des écoles, assiste-t-on à un retour à la confessionnalisation?

LISA-MARIE GERVAIS

**S**itôt la décision tombée, Québec interjette appel. Visiblement, le gouvernement Charest est fermement décidé à engager le combat pour que soit respecté l'enseignement d'Éthique et culture religieuse (ECR) tel qu'il l'entend, soit dans une perspective laïque. Forte de sa victoire, l'école secondaire privée Loyola, à qui on vient d'autoriser de dispenser le cours de façon confessionnelle selon les préceptes de la religion catholique, se dit prête à aller jusqu'en Cour suprême s'il le faut.

La décision du juge Gérard Dugré en a réjoui plusieurs. On pense d'emblée aux parents des régions de Granby et de Drummondville qui militent depuis longtemps pour que le cours ne fasse plus partie des matières obligatoires.

Mais les propos du juge ont aussi pu choquer, par le ton sans équivoque et sévère envers la partie défenderesse, en l'occurrence la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne. «[...] l'obligation imposée à Loyola d'enseigner la matière ECR de façon laïque revêt un caractère totalitaire qui équivaut, essentiellement, à l'ordre donné à Galilée par l'Inquisition de renier la cosmologie de Copernic», écrit le juge dans son épilogue en paraphrasant le juge Beetz dans l'arrêt Slight Communications inc.

Le juriste et professeur de l'UQAM Pierre Bossset précise que, techniquement, cet épilogue ne fait pas partie du raisonnement du juge. Ce n'est qu'un ajout discrétionnaire, ce que, dit-il, il n'a pas vu souvent. Toutefois, M. Bossset soutient que l'allusion à la suprématie de Dieu qui y est faite, et qui la met sur le même pied d'égalité que la primauté du droit, n'est pas tout à fait juste. «On laisse entendre que les deux bénéficient d'une protection constitutionnelle et à mon avis c'est inexact. Pour la primauté du droit, c'est vrai, c'est reconnu par la Cour suprême, dans son avis consultatif sur la sécession du Québec, comme un des principes qui sous-tendent la Constitution du Canada, mais la suprématie de Dieu n'a jamais été écrite comme un principe constitutionnel. C'est écrit dans le préambule, qui n'a pas de valeur opératoire», explique le professeur, qui est également chercheur au Centre interdiscipli-

naire de recherche sur la diversité au Québec (CRIDAQ).

#### Le concept d'équivalence

En substance, le juge s'attarde surtout à prouver que le gouvernement du Québec ne peut pas refuser de reconnaître le cours ECR «maison» proposé par l'école secondaire privée pour garçons comme un cours équivalent sous prétexte qu'il aborde l'enseignement dans une perspective confessionnelle. M. Dugré va jusqu'à remettre en cause le pouvoir discrétionnaire de la ministre et celui de ses fonctionnaires en alléguant qu'ils n'avaient pas le pouvoir de définir les critères d'«équivalence». Inscrite sur la première page de la décision, la locution latine *Delegatus non potest delegare* (Le délégué ne peut pas déléguer) donne le ton.

Philosophe à l'Université Laval, Luc Bégin, qui est aussi conseiller du ministère de l'Éducation pour le cours ECR, détecte une anomalie dans le raisonnement du juge, qui préfère s'en remettre à la définition générale du dictionnaire du mot «équivalent», soit «qui a la même valeur ou fonction [...] dont la portée est semblable ou identique». «Je trouve ça étran-

ge que [le juge] dise qu'il suffit que le cours proposé par Loyola soit similaire ou comparable [à celui proposé par le ministère de l'Éducation] alors qu'il ne revient pas du tout sur la question de la valeur et de la fonction, indique Luc Bégin. Si on se fie à la logique du juge, c'est comme s'il suffisait d'aborder des éléments de contenu du cours, de quelque façon que ce soit. Autrement dit, c'est comme affirmer que la science peut être enseignée de façon créationniste pour autant qu'on retrouve l'ensemble des éléments de contenu à étudier.»

Pour le professeur, cette façon de faire inquiétante n'est pas sans suggérer un retour à l'enseignement confessionnel. «Si c'est ce que le juge pense, alors on peut revoir la fonction des programmes quels qu'ils soient. Et on peut se demander si les anciens programmes confessionnels ne devraient pas être jugés équivalents au cours Éthique et culture religieuse», fait remarquer M. Bégin.

Le tribunal conclut ainsi que «le programme de Loyola est comparable au programme ECR établi par la ministre» et que «l'enseignement de ce programme suivant la confession catholique n'en change pas la nature et ne peut faire perdre

le statut d'équivalent au programme de Loyola». Cette absence de distinction dans les postures étonne Luc Bégin, qui a participé à la conception du volet éthique du cours. «Le programme ECR a une approche culturelle des religions, et non confessionnelle. C'est une différence fondamentale, insiste-t-il. Dans une approche culturelle, on vise à faire comprendre aux jeunes une manifestation du phénomène religieux. On le fait dans le but de former des citoyens éclairés. La référence qu'auront les citoyens, c'est leur raison, alors que quand on est dans une approche confessionnelle, ce qu'on vise en définitive [...], c'est la fonction croyante, pratiquante.»

Selon M. Bégin, il est très tôt évoqué dans le programme ECR que l'élève doit être capable de penser par lui-même, de développer sa raison critique et de se faire une idée de ses propres valeurs. «Dans une posture confessionnelle, on n'est plus dans une entreprise de rendre le jeune capable de comprendre par lui-même, on est dans une entreprise de moralisation. On n'en fait pas un être bête et docile pour autant, mais la réflexion critique est nécessairement assujettie à un cadre de référence qui est celui de la confession religieuse», a-t-il poursuivi.

Dans sa défense, la ministre de l'Éducation invoque notamment l'absence de la compétence «pratique du dialogue» dans le cours que propose de donner le collège Loyola et insiste sur le rôle d'enseignant et son devoir de réserve. Là-dessus, le juge est sans équivoque: il s'agit de prétextes. Luc Bégin y voit une nette exagération. «Ça m'a scié de lire ça parce que le rôle de l'enseignant, on le retrouve dans les premières pages du programme ECR au primaire et au secondaire, au même titre qu'apparaissent les finalités du programme et les compétences. C'est dire à quel point c'est fondamental», croit-il.

#### Atteinte à la liberté de religion

Enfin, le juge récusé sévèrement la défense de la ministre, qui plaide que l'école secondaire Loyola, comme personne morale, ne peut invoquer une atteinte à sa liberté de religion. Or cette école privée subventionnée a une personnalité juridique, statue le juge en reconnaissant que l'établissement «a donc droit à la protection de l'article 3 de la Charte québécoise puisque son droit fondamental [celui de la liberté de religion] est enfreint».

Le juriste Pierre Bossset reconnaît qu'il peut y avoir là une atteinte à la liberté religieuse des parents. Mais selon lui, d'importants critères ne sont pas abordés par le juge, comme le fait que l'objectif poursuivi pour limiter la liberté religieuse puisse être légitime et valable. «Le vivre ensemble, le développement d'une certaine culture religieuse chez tous les citoyens... Ces objectifs sont peut-être légitimes, mais le juge n'aborde pas certains de ces aspects», souligne M. Bossset.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Il est très tôt évoqué dans le programme ECR que l'élève doit être capable de penser par lui-même, de développer sa raison critique.

VOIR PAGE C 3: LE JUGE

## PERSPECTIVES

KIRGHIZISTAN

## Un référendum à tout prix

Le gouvernement provisoire a maintenu son projet malgré les violences interethniques

MATHILDE GOANNEC

Les violences interethniques ont beau avoir ensanglanté ces deux dernières semaines le sud du pays, le Kirghizistan a décidé de voter coûte que coûte demain. Et donc de maintenir le référendum constitutionnel censé légitimer l'équipe au pouvoir et permettre la tenue d'élections législatives en septembre.

Depuis que l'ancien président Kourmanbek Bakiev a pris la fuite en avril, à la suite d'une révolte populaire qui a fait 87 morts, le pays est dirigé par un gouvernement provisoire, formé par des membres de l'opposition, des leaders politiques kirghizes entrés en dissidence face à la dérive autoritaire de Bakiev.

«Le référendum doit donner à cette équipe une base juridique à l'intérieur du pays, estime Asel Dolotkueva, doctorante à Sciences Po à Paris, et actuellement au Kirghizistan. Le gouvernement provisoire est également pressé de tenir ce référendum par la communauté internationale, qui ne peut pas pour l'instant travailler avec lui, faute de reconnaissance légale.»

Gulnara Iskakova, spécialiste en droit constitutionnel à Bichkek, y voit même une chance de future stabilité pour le Kirghizistan. «Je pense que le peuple doit soutenir ce projet de constitution, non pas parce que le projet est parfait, mais pour donner une légitimité à ceux qui sont actuellement au pouvoir. Sans cette autorité, le pays va droit à la catastrophe.» Le texte, qui devrait faire basculer le pays vers un régime parlementaire, limite considérablement les prérogatives du chef de l'État, une première dans la région, alors que le Kirghizistan est cerné par les présidents autoritaires kazakh, turkmène et ouzbek.

«Ce projet de constitution a bien sûr des défauts, car les partis politiques ne sont pas encore suffisamment développés pour vraiment porter la responsabilité du gouvernement, mais le système deviendrait quand même en théorie plus ouvert et plus démocratique que ce que nous avons dans le passé», estime encore Gulnara Iskakova.

Un scrutin difficile

Mais organiser un vote dans le sud du pays semble aujourd'hui encore difficilement imaginable. Les réfugiés en Ouzbékistan et les déplacés à la frontière ou dans les villages, 400 000 personnes selon la fourchette la plus basse, un million selon l'ONU, commencent seulement à rentrer à Och et à Djalalabad. Sans papiers ni ressources, ils retrouvent leurs quartiers dévastés, les magasins et les maisons pillés, dans des villes qui sortent tout juste de l'état d'urgence.

Le nombre réel de morts, estimé dans un premier temps à 260 personnes, serait aussi bien plus élevé que les chiffres officiels, selon l'aveu même de Rosa Otunbaeva, la présidente par intérim. «Je pense que le nombre de victimes est plus important que ce que l'on croit, car nous n'avons pas pu immédiatement comptabiliser tous les corps. Tout d'abord parce que, selon les traditions locales, les familles ont récupéré les corps pour les enterrer avant le coucher du soleil, et deuxièmement, parce que les gens ne veulent pas que les corps soient examinés par les médecins légistes.» Aujourd'hui, on évoque près de 2000 victimes, toutes communautés confondues, un bilan très lourd pour la région.



OXANA ONIPKO AFP

Des femmes ouzbèques étaient inconsolables à la suite du décès d'une des leurs la semaine dernière à Djalalabad.

Des absents

Tout à son deuil, le Sud pourrait donc être le grand absent du référendum demain, lui qui concentre pourtant un tiers de la population nationale. La communauté ouzbèke, la plus visée par les violences ethniques, critique la volonté du pouvoir central d'imposer son référendum en ignorant de facto la voix de tous ceux qui ne pourront pas y prendre part. Si les doutes planent encore sur les commanditaires de cet embrasement, qui s'est mué en quelques jours en véritable affrontement ethnique, son but semble désormais clair: déstabiliser et menacer le fragile gouvernement provisoire.

L'organisation à tout prix du

scrutin de demain fait donc craindre de nouveaux troubles. Une menace prise d'autant plus au sérieux que les autorités, concentrées sur la gestion du désastre humanitaire et le fragile retour au calme, peinent à convaincre de leur volonté de faire toute la lumière sur les événements tragiques de ces derniers jours.

L'enquête qui doit établir ce qui s'est réellement passé dans le sud, et condamner les responsables, s'en tient à une seule version des faits: c'est le président fugitif, Kourmanbek Bakiev, originaire de Djalalabad, qui aurait fomenté les troubles, avec l'appui de «terroristes islamistes» implantés en Ouzbékistan.

Explosif

La menace supposée d'une guérilla islamiste en Asie centrale est bien connue, elle est d'ailleurs agitée par tous les dirigeants de la région à chaque nouvelle crise interne. Impossible à vérifier, elle a surtout l'avantage d'éviter de trop fouiller dans les coulisses du pouvoir kirghize, toujours largement lié aux milieux criminels et mafieux.

Bancal, le référendum est donc potentiellement explosif. Il aura pourtant lieu, faute de mieux. «Pour nous, dès le début, il a été clair que ce pouvoir provisoire n'était pas fiable et qu'il ne fallait pas se faire d'illusion», confie Dinara Ochourakhounova, qui dirige la coalition d'ONG Démocratie et société civile à Bichkek.

Mais en même temps, il n'y en a pas d'autre possible, il faut faire avec ce pouvoir-là. Vouloir en changer maintenant serait aller vers une nouvelle vague d'instabilité. Et Dieu merci, à la différence de Bakiev, ce pouvoir provisoire accepte de nous écouter de temps en temps.»

Alexandre, un habitant russe de la ville d'Och, théâtre des plus violents affrontements du Sud, résume un peu le sentiment général au sein d'une population fatiguée. «On nous dit de voter, nous allons voter... Qui sera le nouveau roi, cela nous est bien égal. Ce que nous voulons par-dessus tout, c'est la stabilité, qu'on puisse à nouveau vivre et travailler normalement.»

Libération

FTQ-CONSTRUCTION

## Les déboires d'un syndicat

KATHLEEN LÉVESQUE

Novembre 2008. Le Québec est en pleine campagne électorale. Pendant que Jean Charest et Pauline Marois bataillent, une autre campagne est menée dans les coulisses de la FTQ-Construction. Le puissant syndicat représentant plus de 70 000 travailleurs de la construction vit un changement de garde. Moment charnière s'il en est un, les élections laissent toutefois la FTQ-Construction écorchée vive.

Pour le scrutin, 122 délégués sont réunis en congrès à Montréal. Le président d'élection, Michel Arsenault, qui est aussi président de la FTQ, annonce les résultats. Pour le poste à la présidence, la majorité des 122 délégués ont élu Yves Mercure.

Mais il y a un hic. Et un gros. Un délégué se lève dans la salle et remet en question le décompte. Les votes enregistrés ne peuvent pas être au nombre de 122, dit-il, puisqu'il a choisi, lui, de ne pas voter; il le prouve en brandissant devant l'assemblée son bulletin de vote demeuré vierge.

Questionné récemment en conférence de presse au sujet de cette situation pour le moins inusitée, Michel Arsenault a répondu qu'il avait consulté son entourage immédiat pour conclure que, la différence des votes étant suffisamment importante, le résultat serait maintenu. Avec un petit haussement d'épaules, M. Arsenault a affirmé qu'il n'y avait eu aucun problème démocratique et que, non, le vote n'avait pas été annulé.

Amertume et tourment

Il suffit pourtant de tâter le

terrain pour réaliser à quel point plusieurs syndiqués en ont conservé de l'amertume. Mais le mot d'ordre syndical est le silence. Tout le monde se tient donc coi, comme ce délégué qui avait osé se lever. Joint par téléphone, il a confirmé le déroulement des événements, mais il n'a rien voulu ajouter.

D'autres syndiqués acceptent de faire des commentaires, mais sous le couvert de l'anonymat. Ainsi, un syndiqué explique les problèmes par une guerre de pouvoir, et économique. «C'est un concours entre gars pour savoir qui va pisser le plus loin», résume-t-il. Un collègue raconte que la campagne électorale s'est faite sous pression du côté de l'équipe Yves Mercure et Richard Goyette. Il y a au moins trois des syndicats affiliés qui ont refusé de rencontrer les adversaires, dont le syndicat des charpentiers-menuisiers (local 9) dirigé par Yves Mercure.

Puis, le comité exécutif a modifié l'ordre des élections, les délégués étant appelés à se prononcer d'abord sur la direction générale puis sur la présidence. «Yves Mercure a fait du chantage avec ça. Il menaçait de se retirer si Goyette n'était pas élu», raconte un syndiqué. Et c'est sans compter les supposées influences du crime organisé, rapportées dans les médias l'automne dernier, pour assurer l'élection de certains candidats.

Chose certaine, tous ces éléments ont fait des élections un cocktail inflammable. La guerre des clans qui se poursuit encore et met à mal la sacro-sainte solidarité en est une illustration claire, croit le professeur de relations industrielles à l'Université Laval, Jean Sexton.



ARCHIVES LE DEVOIR

La liste des problèmes à la FTQ-Construction s'allonge.

«Il y aurait eu des interférences, mais est-ce vrai? En tout cas, beaucoup de membres n'ont pas accepté la façon dont se sont déroulées les dernières élections. Imaginez, s'il n'y a pas de démocratie à la direction de la FTQ-Construction, c'est bien difficile qu'il y en ait sur les chantiers», souligne-t-il.

Longévité ambiguë

Pour le professeur Sexton, les tourments de la FTQ-Construction ne sont toutefois pas nouveaux. Le climat tendu est le résultat notamment de la longévité des dirigeants de la FTQ-Construction. Jean Lavalée a présidé le syndicat pendant 33 ans, soit depuis sa fondation en 1981. Et Jocelyn Dupuis a été directeur général pendant 11 ans.

«Est-ce qu'on peut y voir une ressemblance avec le régime du-

pléssiste? demande M. Sexton. Quelqu'un qui est longtemps au pouvoir peut être tenté par une certaine forme de dictature. Il développe des réseaux d'influence et y prend goût. Et dans les rangs, ces gens-là sont déifiés ou craints», analyse le professeur.

Pour Ken Pereira, directeur de l'Association nationale des mécaniciens industriels (local 1981), cela se résume à un manque d'intégrité généralisé. «Il n'y en a pas, de démocratie! Il y a des gens qui ont accaparé le système syndical dans leur propre intérêt. On se fout des travailleurs», disait-il récemment au Devoir.

Toutefois, celui par qui les problèmes de la FTQ-Construction ont été mis sur la place publique se montre plutôt discret depuis quelques mois. M. Pereira avait notamment dénoncé les dépenses luxueuses de Jo-

celyn Dupuis, ce qui a conduit à des accusations formelles de fraude à l'encontre de la FTQ-Construction. Notons toutefois que tous ceux qui ont eu connaissance de la situation, c'est-à-dire l'équipe de direction et les membres du comité exécutif, sont épargnés dans le processus judiciaire.

Pour Jean Sexton, le geste de Ken Pereira s'apparente à un acte de bravoure. «Il a osé [parler] et il est encore vivant!», lance-t-il sans ironie.

Pour régler la situation et tenter de tourner la page, Michel Arsenault a fait appel à son prédécesseur, Henri Massé. Mais là encore, rien ne semble calmer les tensions. «Massé devait régler les problèmes en rencontrant tous les locaux affiliés, mais il n'a parlé qu'aux quatre gros syndicats. Tout le monde n'a donc pas son

mot à dire», affirme un syndiqué qui a demandé à ne pas être nommé.

Monopole

Ces dissensions fondées sur la mainmise des postes de pouvoir ne sont pas étrangères «au rêve historique» de la FTQ-Construction, selon Jean Sexton, d'«avoir le monopole des chantiers». «Il n'y a rien de neuf là-dedans. Ça remonte à la commission Cliche et à Dédé Desjardins. C'est toujours la même chose. L'industrie de la construction vit un paradoxe: c'est le quasi-monopole de métiers dans un contexte de pluralisme syndical», explique-t-il.

De là à dire que c'est dans l'ordre des choses qu'il y ait du brasse-camarade sur les chantiers, il n'y a qu'un pas. «Ça arrive qu'il manque de poésie dans la construction, laisse tomber M. Sexton. Il y a un réflexe normal en région de dire que les chantiers sur place leur appartiennent. Quand les gars de Montréal débarquent, ça fait des festivals de claques sur la gueule.»

Allégations de toutes sortes, démissions-chocs, congédiements, perquisitions et enquêtes policières. Récemment, on s'en est même pris au président Yves Mercure, dont le véhicule a été incendié à son domicile. La FTQ-Construction a banalisé l'événement sur la place publique, mais sa crainte de représailles est bien réelle. Le syndicat a fait installer des caméras de surveillance à la résidence de M. Mercure ainsi qu'à celle du directeur général, Yves Ouellet.

La liste des problèmes paraît sans fin. A la FTQ-Construction, on cache d'ailleurs de moins en moins son impatience de voir arriver les vacances de la construction au plus vite.

Le Devoir

## PERSPECTIVES

ÉTATS-UNIS

## Englué dans la marée noire

L'image d'efficacité du président Barack Obama souffre de la crise dans le Golfe

Plus de deux mois après l'explosion de la plateforme de British Petroleum dans le golfe du Mexique, Barack Obama est englué dans la marée noire qui s'est ensuivie et qui menace une zone de plus en plus étendue du littoral des États-Unis. La crise érode l'image d'efficacité du président américain et risque de peser sur le sort de son parti aux élections législatives partielles de novembre.

MARIE-CHRISTINE BONZOM

Washington — Les galettes de pétrole sont arrivées en force mardi soir sur une dizaine de kilomètres de plage à Pensacola, l'un des plus beaux sites du littoral de la côte nord-ouest de la Floride et «une des destinations les plus populaires de vacances des Américains», selon le journal en ligne *Christian Science Monitor*. Destination très prisée non seulement des Américains, mais aussi des Canadiens.

«Les Canadiens viennent surtout entre décembre et mars», indique Nancy Stearns, résidente de la Floride et propriétaire d'un appartement mis en location sur Perdido Key, une île sablonneuse qui longe la côte de Pensacola, dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir* depuis son balcon avec vue imprenable sur le golfe du Mexique et le lagon.

Nancy Stearns loue en ce moment son appartement à une amie, mais elle entend les agents immobiliers et les syndicats d'immeubles se plaindre des effets de la marée noire sur le tourisme. «Ici, à Perdido Key, nous organisons chaque semaine une réunion des habitants et des responsables d'entreprise pour parler de la marée noire, et beaucoup de professionnels de l'immobilier disent que leurs téléphones ne sonnent plus et que, quand ils sonnent, ce sont des gens qui appellent pour annuler leur location», raconte cette retraitée.

La pollution a obligé jeudi les autorités locales à interdire la baignade. Par ailleurs, la marée noire aggrave la crise immobilière qui frappait déjà de plein fouet Pensacola et le reste de la Floride en raison de la récession et du chômage. «Les prix de l'immobilier à Pensacola ont baissé et baissent de nouveau, et c'est une grande préoccupation pour les gens d'ici parce que la marée noire complique encore la situation», déplore Nancy Stearns, dont la résidence a perdu plus de 40 % de sa valeur.

Destination privilégiée des touristes en temps normal, Pensacola fut aussi la destination de Barack Obama lors de sa dernière visite sur le littoral touché par la marée noire; c'est en effet à cet endroit qu'il passa sa seule nuit sur le terrain.

Mme Stearns ne fut pas impressionnée par la visite du président Obama. «Il aurait dû venir à Pensacola environ deux mois auparavant», lance-t-elle.

À des centaines de kilomètres de là et en amont de la marée noire, Aaron Viles, le directeur de campagne du Gulf Restoration Network, coalition basée à La Nouvelle-Orléans qui rassemble des associations de défense de l'environnement disséminées sur l'ensemble du littoral américain du golfe du Mexique, n'est pas impressionné non plus par la réaction de Barack Obama et de son gouvernement.

## Le leadership

«Je veux voir du leadership. Or Obama n'a pas encore nommé des responsables efficaces pour diriger la lutte contre la marée noire», dit Aaron Viles. Le directeur de campagne du Gulf Restoration Network apprécie que Barack Obama se soit rendu sur les lieux dès la deuxième semaine du désastre, qu'il ait à ce jour effectué quatre visites sur le littoral et que sa première allocution solennelle depuis le bureau ovale de la Maison-Blanche de sa présidence ait porté sur la catastrophe. Mais il estime que cet engagement ne s'est pas encore traduit par une mobilisation qui donne un sentiment de confiance quant à la possibilité d'arrêter la fuite au puits de BP et la marée noire.

«Dix jours après, l'allocution de Barack Obama depuis le bureau ovale n'a rien changé sur le terrain, nous observons toujours un manque de coordination, une insuffisance de moyens, de même qu'une confusion dans la chaîne de commandement et de responsabilité des opérations de nettoyage et de nettoyage», explique Aaron Viles.

«Dans son allocution et dans d'autres discours, Obama a employé une terminologie guerrière, parlant de faire la guerre à la marée noire, mais il n'est pas allé assez loin et n'a pas donné le contrôle des opérations sur le terrain à la seule entité qui sait gagner des guerres, soit le Pentagone», lance M. Viles. Obama doit absolument enlever le contrôle à BP, faire payer la compagnie pétrolière pour tous les frais associés à cette marée noire et confier le commandement des opérations à l'armée et à la marine.»

L'appel à l'aide du Pentagone émanant d'une coalition d'organisations écologistes témoigne du désarroi des populations locales et montre à



Barack Obama s'est rendu en Louisiane au début du mois de mai pour rencontrer les dirigeants de la garde côtière.

quel point les moyens et la mobilisation mis en œuvre pour lutter contre la marée noire sont inadéquats. Il souligne aussi que, malgré les grandes déclarations des hommes politiques américains faites après les attentats du 11 septembre 2001 et le cyclone Katrina de 2005 sur la nécessité de créer aux États-Unis un corps national de sécurité civile similaire à celui qui existe dans d'autres pays développés pour faire face aux catastrophes naturelles et autres, un tel corps n'a pas encore vu le jour.

Le désarroi des populations locales, de la Louisiane à la Floride, rappelle d'ailleurs celui que ces mêmes populations avaient éprouvé après Katrina. Interrogé sur le rapprochement à faire entre la réaction du gouvernement de George Bush à Katrina et celle de son gouvernement à la marée noire, Barack Obama indique qu'il «laisse aux journalistes le soin de faire ce type de comparaison». Il ajoute qu'il a bon espoir «que les gens diront que [son] gouvernement a maîtrisé un événement sans précédent».

Cependant, les compatriotes de Barack Obama sont plus mécontents de la réaction de leur gouvernement fédéral à la marée noire qu'au cyclone. Selon un sondage ABCNews-Washington Post, 69 % des Américains jugent en effet que la réaction de l'administration Obama à la marée noire est pire que celle de l'administration Bush à Katrina.

Barack Obama, qui ne s'est rendu pour la première fois dans la zone touchée que douze jours après l'explosion de la plateforme de BP, est accusé de lenteur par 61 % des Américains, d'après un sondage CBS-New York Times. De plus, 71 % des personnes sondées trouvent M. Obama trop mou envers BP et 60 % vont jusqu'à penser que son gouvernement «ment ou cache quelque chose» à propos de la situation dans le Golfe.

Ce mécontentement amène même les amis démocrates du président à l'exhorter à se montrer plus ferme avec BP et plus engagé dans la résolution de la crise. Cette semaine, Steny Hoyer, re-

présentant du Maryland et chef de la majorité démocrate à la Chambre, a du reste demandé au chef de la Maison-Blanche de tenir un sommet avec les responsables des États du littoral atlantique afin de discuter de préparatifs au cas où, comme Jean-Michel Cousteau et d'autres scientifiques et écologistes le craignent, la marée noire remonterait dans l'Atlantique via le Gulf Stream.

La marée noire est devenue, pour la première fois cette semaine dans un sondage NBC-Wall Street Journal, la seconde préoccupation des Américains, après la crise économique. Les deux préoccupations étant liées, vu les conséquences de la marée noire le long du littoral du golfe du Mexique et de plus en plus vers l'intérieur des terres, les démocrates redoutent l'impact de cette catastrophe sur les résultats des législatives partielles de novembre, tandis que l'opposition républicaine l'espère.

Dans l'immédiat toutefois, la marée noire sape l'image de dynamisme et d'efficacité que Barack Obama avait su projeter auparavant. Dans les sondages d'opinion, c'est l'autorité du président qui s'érode le plus dangereusement: la confiance des Américains dans sa capacité à prendre des décisions et à gérer une crise a dégringolé de 13 et 14 points, respectivement.

À Pensacola, Nancy Stearns a «le cœur brisé» par la marée noire. «De mon balcon face au Golfe, je vois chaque soir des autocars qui amènent les équipes de nettoyage pour travailler de nuit car, avec la chaleur qu'il fait dans la journée, ces gens-là étouffent dans leurs vêtements de protection et leurs bottes», raconte-t-elle, tout en notant qu'il y a «plus de galettes de pétrole vers l'ouest, du côté d'Orange Beach».

Cette retraitée, qui a quitté la Virginie il y a plus de dix ans pour profiter du climat ensoleillé et de la mer en Floride, veut encore croire que «d'ici à ce que les Canadiens reviennent cet hiver, les plages seront en bon état».

Collaboration spéciale

## La succession



MICHEL DAVID

Lundi dernier, Jean Charest a lancé qu'il comptait être toujours en poste à l'automne 2015 pour inaugurer le nouveau tronçon de l'autoroute 19. On peut le croire sur parole quand il dit adorer son travail, mais bien peu s'attendent à ce qu'il dirige les troupes libérales lors de la prochaine campagne électorale.

Personne ne le pousse vers la porte. Il conserve le plein contrôle de son parti et tout le monde lui reconnaît le droit de choisir son heure. On comprend très bien qu'il veuille être blanchi des accusations lancées par Marc Bellemare avant de partir. Sa succession n'en habite pas moins tous les esprits, qu'ils soient libéraux ou péquistes.

La situation est très différente de ce qu'elle était au printemps 1998, quand les fédéralistes d'un océan à l'autre avaient littéralement supplié le jeune chef conservateur de quitter Ottawa pour barer la route à Lucien Bouchard, qui semblait être en mesure de tenir et surtout de gagner le troisième référendum sur la souveraineté.

Il n'y a actuellement aucun sentiment d'urgence de cet ordre. Si besoin était, la «proposition principale» dévoilée en fin de semaine dernière a confirmé qu'un référendum ne fait pas partie des projets de Pauline Marois, à tout le moins dans un premier mandat. Que le PLQ retourne dans l'opposition pendant quelques années ne serait pas un drame.

La partie est d'ailleurs loin d'être jouée. Après trois mandats libéraux, le principe de l'alternance favorise le PQ, mais la perspective de voir Mme Marois devenir première ministre ne suscite aucun enthousiasme dans la population.

Si les sondages accordent une confortable avance à leur parti, les députés péquistes reconnaissent volontiers qu'il s'agirait largement d'une victoire par défaut. Ils savent aussi que les libéraux ont encore le temps de faire oublier leurs turpitudes des derniers mois. S'ils misent sur le bon cheval, tout demeure possible.

Encore faut-il trouver la monture en question. Il y a trois ans, la candidature de Philippe Couillard s'imposait d'emblée. La vieille garde de Robert Bourassa lui avait même offert ses services, mais il n'y a actuellement aucun prétendant de cette stature.

Au printemps 1969, le PLQ avait commandé à une firme américaine, Social Research Inc., un sondage sur les motivations de l'électorat québécois. On en avait tiré un portrait-robot de l'homme que les Québécois souhaitaient voir diriger le gouvernement.

Paul Desrochers, alors adjoint à l'organisateur en chef du parti, Alcide Courcy, a confié que ce sondage avait été déterminant dans sa décision de se ranger derrière M. Bourassa moins de 24 heures après l'annonce de la démission de Jean Lesage, plutôt que d'appuyer un des deux ténors qui convoitaient sa succession, Pierre Laporte et Claude Wagner. On connaît la suite.

À la différence de 1970, le PLQ est au pouvoir. Dans un congrès au leadership traditionnel, dont l'issue dépend largement du contrôle des députés par les députés, cela confère un avantage aux candidats qui siègent au conseil des ministres et qui ont eu le loisir de se constituer un réseau au sein du caucus.

Avoir fait partie d'un gouvernement impopulaire peut cependant devenir un handicap. Même s'ils n'ont pas été personnellement visés par les allégations de favoritisme qui se sont multipliées au cours de la dernière année, Nathalie Normandeau et Raymond Bachand étaient tout de même là.

Il y a quarante ans, la jeunesse de M. Bourassa et la compétence économique qu'on lui prêtait l'avaient grandement avantage, mais l'enquête de Social Research avait également révélé l'intense besoin de confiance ressenti par les électeurs. Au moment où la méfiance envers la classe politique atteint un sommet, être un nouveau venu pourrait encore constituer la meilleure carte de visite.

Voir le président du conseil d'administration de BMO, Jacques Ménard, présider un comité sur le financement des partis politiques, puis un autre sur la lutte contre le décrochage, en a convaincu plusieurs de ses ambitions. Un tel dévouement est assez inhabituel chez un banquier.

«Ce n'est pas un objectif que je caresse à court ou moyen terme», a-t-il déclaré au *Devoir* au début du mois. Il s'est toutefois bien gardé de fermer la porte complètement: «Ça dépendra dans quel contexte.»

Certains au PLQ doutent toutefois qu'il ait le coffre pour survivre dans l'arène politique. M. Ménard est également un ami de longue date de Raymond Bachand, dont personne ne doute qu'il sera sur les rangs. M. Ménard voudrait-il lui faire la lutte?

On fait circuler un autre nom: Michael Fortier. Plusieurs le voient plutôt à la mairie de Montréal, mais pourquoi pas à Québec? Soit, sa participation à la dernière campagne fédérale n'a pas été géniale, c'est le moins qu'on puisse dire, mais l'ancien ministre-sénateur fait en sorte qu'on ne l'oublie pas, même s'il n'a pas eu autant de succès dans le dossier de la raffinerie Shell que dans celui du Grand Prix du Canada. Deux chefs conservateurs de suite, ce serait tout de même curieux pour un parti soi-disant libéral.

mdavid@ledevoir.com

P.-S. Cette chronique fera relâche au cours des prochaines semaines. Bon été à tous.

## LE JUGE

SUIITE DE LA PAGE C 1

Même si le jugement est sévère, il estime que le gouvernement détient quelques cartes dans son jeu. Si, sur le strict plan administratif, la loi ne donne pas le droit à la ministre de définir à sa façon ce qui est équivalent et ce qui ne l'est pas, rien ne l'empêche de la modifier pour mieux en définir les critères.

Et que penser des dispositions qui ouvrent carrément la porte à l'approche confessionnelle de l'enseignement qui pourrait, par exemple, conduire à un dangereux mélange entre science et religion? Comme «aucune norme légale n'empêche Loyola d'être un établissement d'enseigne-

ment confessionnel catholique, il devrait donc être permis d'y enseigner toutes les matières selon l'approche confessionnelle catholique», stipule le paragraphe 260 du jugement. «Si une école décidait d'enseigner la biologie selon la Bible, à mon avis, il lui reviendrait de prouver que ce programme d'enseignement est équivalent à celui du ministère», a-t-il dit.

En outre, M. Bosset ne verrait pas d'un mauvais œil que les deux causes — celle menée par des parents de Drummondville qui souhaitent dispenser du cours leurs enfants qui vont à l'école publique et celle de l'école secondaire privée Loyola — soient tranchées par la Cour suprême. «Pour aborder tous les aspects de fond, les questions

de chartes plus que celles des droits administratifs», précise-t-il.

Tenant d'une laïcité dite «ouverte», Pierre Bosset propose d'étendre cette réflexion collective au débat sur le financement des écoles privées. «Si on utilise l'argument du financement public versé aux écoles privées, il y aura peut-être là une légitimité supplémentaire pour imposer un cours. [...] Si l'État tient à sa laïcité, il devra continuer à financer ces établissements, mais s'il doit respecter la liberté religieuse, ce serait cohérent pour lui de cesser le financement.» Voilà des controverses judiciaires qui promettent d'alimenter bien des débats.

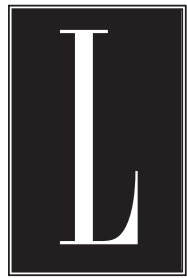
Le Devoir

# ÉDITORIAL

Les sommets du G8 et du G20

## La pique d'Obama

Le président Barack Obama s'est présenté aux sommets du G8 et du G20 en position de force, le Congrès ayant adopté, juste avant son atterrissage à Toronto, la plus importante réforme du système financier depuis la crise des années 1930. Empruntons au langage sportif: États-Unis 1, Europe 0.



ors des rencontres tenues en 2008 et 2009, les chefs d'État avaient concentré leurs discussions sur le sauvetage d'un système financier plombé par les *subprimes* et autres produits exotiques. Cette opération accomplie, le principal sujet inscrit à l'ordre du jour des G8-G20 de Toronto fut, en toute logique, la rénovation du système bancaire. Pendant que les Américains s'attelaient à cette tâche, les Européens mettaient toutes leurs énergies à concocter de nouveaux plans d'austérité.

Cette bifurcation provoquée par le marasme grec a entraîné un débat passablement vif entre Obama et, au premier chef, la chancelière allemande Angela Merkel. À preuve, en amont de la réunion d'aujourd'hui, des membres de l'exécutif américain ont multiplié les mises en garde contre un chapelet de mesures draconiennes qui, affirment-ils, va étouffer le faible sursaut de l'économie. Pendant qu'Obama envoyait une missive aux 20 chefs d'État pour les prier d'arrêter des politiques susceptibles de doper la croissance, le secrétaire au Trésor Timothy Geithner et le principal conseiller économique d'Obama, Larry Summers, signaient des lettres communes dans les gazettes financières.

Rien n'y fit. Les Européens ont campé sur leurs positions, laissant présager un bras de fer avec Obama et peut-être avec d'autres. On s'explique. Il y a peu, Washington a demandé aux «gros» exportateurs nets, Allemagne, Chine et Brésil, de faire un effort. Si minime soit-il pour l'instant, la Chine a posé un geste digne de mention, un geste à la portée symbolique certaine, en autorisant cette semaine, c'est à noter, une évaluation à la hausse de sa devise. Le Brésil a milité pour l'approche américaine. L'Allemagne? C'était non, ça le reste.

Histoire de reprendre l'avantage, Obama a poussé bien de ses pions sur l'échiquier de la réglementation en exhortant la majorité démocrate au Congrès à passer sa réforme avant de s'envoler vers Toronto. Signe de l'urgence et de l'importance du sujet, les représentants et sénateurs ont adopté ladite réforme au terme d'une discussion-marathon de 20 heures. Et ce, après des mois de négociations. Toujours est-il qu'Obama est désormais en mesure de dire aux Européens que la logique a prévalu. La crise financière a été causée par les énormes vices de son système? On renoue toute la mécanique.

Sur ce flanc vital pour l'ensemble de l'économie, les Européens n'ont pas fait le service minimum, mais bel et bien de la figuration. Ils ont débarqué à Toronto en position de faiblesse. Certes, Merkel, Nicolas Sarkozy et le Britannique Dave Cameron sont d'accord pour imposer une taxe sur les transactions et une autre aux banques, mais elles ont peu de chances de passer, les États-Unis s'étant rangés derrière le Canada qui n'en veut pas. Si Merkel et Cameron ont dévoilé des plans d'austérité, Sarkozy cultive le flou pour l'instant. Si on ajoute, côté G8, que le Japonais est confronté à une crise politique et que son homologue italien joue mieux le rôle de représentant de farces et attrapes que celui qui lui est dévolu, on peut s'attendre à ce que les Européens marchent en ordre dispersé. Passablement dispersé.

Négociation

## Le jour et la nuit

En décembre 2005, l'imposition d'un décret par le gouvernement Charest avait glacé les employés du secteur public, meurtris non seulement par la brusquerie inouïe de la finale — sans appel! —, mais par un processus lambin teinté d'arrogance.

2010: autre négociation, autres mœurs. Remisez les airs sinistres, oubliez les mines basses! Au dire du gouvernement, le projet d'entente conclu cette semaine entre le même gouvernement et les mêmes syndicats est «historique». Réservés mais néanmoins enthousiastes, les leaders syndicaux estiment avoir en mains une entente «satisfaisante». Le premier ministre Jean Charest avait brandi la hache en 2005. Cette fois, il se félicite de savourer une «relation de confiance avec les partenaires syndicaux». L'avenir permettra de mesurer la solidité de ce lien.

Pour cette négociation menée rondement, sans secousses déloyales, sans éclat ni moyens de pression paralysant la population, il faut donner une bonne note aux deux camps. Sans doute éprouvées par l'expérience douloureuse de 2005, les parties ont tenté une approche différente, avec succès. L'écoute et la collaboration respectueuse de la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, ont favorisé le dénouement de l'affaire.

Les syndicats avaient manifesté une gourmandise justifiée dans l'absolu, mais impossible à assouvir en période de famine. Exit l'augmentation de 11,25 % sur trois ans rêvée. En lieu et place, sur fond de retour à l'équilibre budgétaire, ils gagnent 7 % de hausse salariale sur cinq ans, auxquels se greffe un mécanisme d'augmentation nouveau genre, intimement lié à la croissance économique. Cette négo «du gros bon sens» protège en quelque sorte les finances publiques. Les syndicats font valoir qu'ils font partie prenante de l'effort collectif.

Ils ont peut-être avalé une couleuvre en s'engageant pour cinq ans, une salubre «stabilité» pour le gouvernement, mais la fin de leur contrat financier est nettement plus avantageuse que le début — possibilité de hausse de 3,25 % et de 3,5 % pour l'an 4 et l'an 5.

Dans un contexte économique similaire, forçant la course au déficit zéro, le gouvernement (Bouchard) avait durement éprouvé les syndicats en 1997 avec un gel salarial et des modifications imposantes aux conventions collectives. Cette page sombre, et celle du décret de 2005, ont certainement servi de base de comparaison aux négociateurs, qui ont vu qu'une autre manière était possible, dans des contextes semblables, avec les mêmes acteurs...

Mais ces mines enchantées ne doivent pas faire oublier que la partie n'est pas — encore — gagnée. Pas seulement parce que le projet d'entente doit encore être soumis aux assemblées regroupant un demi-million de salariés, mais aussi parce qu'on ne pourra véritablement marquer et analyser la fin de cette ronde de négociation que lorsque, par exemple, les infirmières auront dénoué l'impasse où elles se trouvent. La bonne volonté du gouvernement devra là aussi se manifester.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

### Québec, je ne t'aime plus

Le peuple québécois est mort. Je suis rentrée au Québec le 23 juin après une année passée dans un pays européen (je ne le nomme pas pour plus de neutralité. De toute façon, ma réflexion se penche sur le Québec et non pas sur l'étranger. Je ne veux pas faire de comparaison).

Après d'heureuses retrouvailles avec ma famille, je me suis dirigée vers le centre-ville de Québec afin d'y célébrer la Saint-Jean-Baptiste en compagnie de mes amis fraîchement retrouvés.

Quelle déception! Traitez-moi de rabat-joie, de «casseuse de party» ou de coincée si vous voulez, mais l'ambiance sur les plaines d'Abraham était des plus glauques. Chacun sa bière, chacun son joint... on se défonce la gueule en solo, on ne se rassemble pas (ou plus?) pour célébrer notre culture, parler d'indépendance ou refaire le monde. On se rassemble pour écouter de la musique pop, raconter des blagues sales et boire jusqu'à perdre toute dignité dans un lieu déresponsabilisant.

J'ai 21 ans et aime beaucoup faire la fête, c'est indéniable. Mais errer toute la nuit en marchant sur des milliers de bouteilles vides à entendre et voir des trucs ridicules, non merci.

J'ai eu l'idée d'écrire cette lettre lorsque, le lendemain après-midi, je me suis prome-

née dans la ville. Personne sur les balcons, pas de musique, pas de célébrations... chacun chez soi devant sa télé, vauté dans sa confortable abondance. L'instauration de cette journée fériée est pourtant une victoire! Une volonté d'avoir notre propre fête nationale!

Québec, je reste tout l'été sur ton territoire avant de regagner l'Europe. Prouve-moi que ma génération est capable de plus de convivialité et de motivation. Arrête de te complaire dans ton confort nombriliste.

J'espère m'être trompée. Le Québec n'est peut-être pas mort, seulement dans un profond coma.

Noémie Ribaut

Le 25 juin 2010

### La gestion excessive de notre système de santé

Pierre Fortin, Luc Godbout et Marc Van Audenrode ont publié dans *Le Devoir* du 19 et 20 juin le texte «*Mieux gérer la santé est une urgence nationale*». De leur propre aveu, ils reprennent les constats des rapports Clair, Ménard et Castonguay et proposent d'adopter ce qui se fait dans d'autres pays de manière plus efficace et moins coûteuse.

Leur diagnostic est juste: notre système de santé est très malade et nécessite un

traitement urgent. C'est le mot «gérer» qui a suscité une réaction de ma part. J'espère que les auteurs ne conseillent pas d'ajouter des questionnaires supplémentaires à notre réseau qui en est déjà trop pourvu. Ainsi, selon les données du ministère, entre 2000 et 2008, le personnel administratif est passé de 58 730 à 84 918 personnes, soit une augmentation de 45 %. Le nombre de cadres, au salaire moyen de 78 127 \$, a progressé de 27 %, alors que le personnel affecté aux soins n'a augmenté que de 6 %. Si l'on veut améliorer notre système de santé, il conviendrait de garder la gestion aussi légère que possible et d'attaquer les nombreux problèmes connus: le gaspillage des ressources dû à l'absence du dossier informatisé reliant les points de service, le gaspillage d'argent résultant d'une politique du médicament chaotique, le gaspillage engendré par les tergiversations à s'assurer que chaque Québécois ait un médecin omnipraticien, le gaspillage des talents en ne permettant pas une utilisation raisonnée de la médecine privée.

Une question pour le ministre de la Santé: pourquoi le traitement de notre système de santé malade tarde-t-il autant, bien que les maux soient diagnostiqués depuis longtemps déjà?

Jana Havrankova

Médecin

Saint-Lambert, le 24 juin 2010

REVUE DE PRESSE

## Qu'en penser?

Manon Cornéliier

Les sommets du G8 et du G20 ont dominé manchettes et commentaires. Deux questions reviennent sans cesse: ces sommets ont-ils une utilité et le G8 a-t-il un avenir?

Pour Thomas Walkom, du *Toronto Star*, le G8 a fait son temps et doit disparaître. Le G20, en revanche, a montré qu'il avait un avenir en luttant contre la récession. À l'origine de ces sommets, dit Walkom, il y avait cette admission que, dans un monde de puissances concurrentes, le capitalisme débridé ne pouvait fonctionner. Mais avec le temps, le G8 s'est révélé de moins en moins capable d'assurer la coordination économique nécessaire, ce qui l'a poussé vers d'autres sujets, comme le développement de l'Afrique et la sécurité. Mais pour Walkom, le Conseil de sécurité des Nations unies est mieux placé pour s'occuper de ce dernier dossier et les «ambitieuses promesses faites à l'Afrique n'ont pas été tenues». Le G20 est plus pertinent et a davantage de potentiel, croit-il. Il en veut pour preuve le consensus établi il y a un peu moins de deux ans pour faire face à la crise financière. Le sommet de Toronto permettra de savoir si ce nouveau forum saura construire sur ces fondations. S'il fallait qu'il s'en montre incapable, il aura prouvé qu'il est autant dénué de pertinence que le G8.

L'économiste Jeff Rubin, lui, ne croit même pas au G20. Sur son blogue hébergé par le *Globe and Mail*, il affirme que ces sommets «ne peuvent être le remède pour une économie globale toujours plus dysfonctionnelle». Les membres du G20 se présentent à Toronto avec des intentions conflictuelles et des intérêts divergents, comme lors du sommet sur les changements climatiques à Copenhague. «Alors, si on ne peut

s'entendre sur les éléments fondamentaux, pourquoi se tracasser pour tenir ces rencontres extravagantes?» Selon Rubin, les pays capables de stimuler davantage l'économie sont les mêmes qui en ont le moins besoin, preuve s'il en est une du déséquilibre de l'économie mondiale actuelle. Et ça, le G20 n'y peut rien. «Ce déséquilibre est la manifestation tant du déplacement du centre de gravité économique que du manque de synchronisation des économies.» Et le pire, dit-il, est que cela a de bonnes chances de s'aggraver. Par conséquent, conclut-il, «il est temps d'abandonner la recherche de solutions globales pour en chercher des locales. Et ces dernières, malheureusement, ne seront trouvées à aucune rencontre du G20.»

James Travers, du *Toronto Star*, estime en revanche que l'inutilité de ces sommets est un mythe. Parmi les échecs et les réalisations mitigées des réunions passées se trouvent des «perles étincelantes», dit-il. Il cite la réponse coordonnée, efficace bien qu'incomplète, du G20 à la crise financière de 2008. Les engagements du G8 à l'égard de l'Afrique n'ont pas encore été complètement respectés, mais ils ont déjà eu un impact. Même chose lorsqu'on a décidé d'aider la Russie à se défaire d'une partie de son arsenal nucléaire. «Plusieurs sommets ne nous en donnent pas pour notre argent, mais le monde s'en porte quand même mieux quand il se trouve aux prises avec des problèmes intraitables et des menaces latentes.»

Qu'est-ce qui lui a pris?

Un seul sujet a réussi à éclipser les sommets du G8 et du G20 dans les pages d'opinion: les déclarations faites par le grand patron du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Richard Fadden, à la CBC cette semaine et selon lesquelles des politiciens provinciaux et municipaux

seraient sous l'influence de puissances étrangères, en particulier la Chine. M. Fadden a affirmé qu'il en avait avisé le bureau du Conseil privé, le ministère du premier ministre, ce dont il s'est dédit le lendemain.

Le *Winnipeg Free Press*, le *Victoria Times Colonist* et le *Vancouver Sun*, pour ne nommer que ceux-là, ont exigé de Fadden qu'il s'explique. «Ces vagues révélations mettent injustement en doute la loyauté de beaucoup de Canadiens occupant une charge publique et qui sont nés à l'étranger, en particulier ceux appartenant à une minorité visible et vivant en Colombie-Britannique», écrit le WFP.

Le *Vancouver Sun* parle d'un «affront à l'endroit de millions d'immigrants». Laisser croire que ces personnes ne peuvent être loyales envers le Canada «serait à la fois dangereux et un anathème pour le concept de multiculturalisme», croit le quotidien. Le *Times Colonist* estime que cette affaire jette un doute sur le jugement de Fadden et le service qu'il dirige. Le *Toronto Star* est du même avis. «Il a miné sa propre crédibilité et jeté un doute non mérité sur des politiciens provinciaux. Il devrait, à tout le moins, être sévèrement réprimandé par ses maîtres politiques à Ottawa.» Pour le *Globe and Mail*, Fadden a fait preuve d'imprudence et d'un piètre leadership.

L'*Ottawa Citizen* est un des rares à prendre la défense de Fadden, dont il souligne la crédibilité et l'expérience. Le *Citizen* en déduit donc que ces déclarations faites à la veille des sommets du G8 et du G20 laissent entrevoir combien cette menace est prise au sérieux au sein de l'establishment de sécurité. En refusant de donner des noms, Fadden a fait preuve de prudence, juge le quotidien, qui craint cependant que l'avertissement soit utilisé «comme argument contre le multiculturalisme et l'immigration».

mcornellier@ledevoir.com

## IDÉES

L'accord constitutionnel de 1987

## Meech, fondement d'un nouveau fédéralisme

GIL RÉMILLARD

Avocat-conseil chez Fraser Milner Casgrain et ministre de 1985 à 1994 dans les gouvernements de Robert Bourassa

**E**n ce matin du 12 mars 1987, nous savons que la décision que l'on doit prendre peut avoir des conséquences sur nos relations avec les autochtones. Mais après une forte discussion, où étaient présents Jean-Claude Rivest, le conseiller du premier ministre, André Tremblay, conseiller constitutionnel, Diane Wilhelmy, la sous-ministre, et moi, le premier ministre Robert Bourassa conclut qu'on assistera à la conférence fédérale-provinciale sur les autochtones mais que le Québec ne sera pas représenté par son premier ministre et qu'il ne votera pas en ce qui regarde un gouvernement autonome pour les autochtones. Nous convenons alors qu'à titre de représentant du gouvernement à la conférence, j'expliquerai pourquoi nous nous abstenons, pour que les autochtones comprennent bien que ce n'est pas contre eux que nous réagissons.

Cette rencontre était la dernière des cinq prévues dans la Loi constitutionnelle de 1982 pour tenter d'en arriver à inclure dans la Constitution le principe du gouvernement autochtone autonome pour les réserves prévu dans la Loi sur les Indiens. Nous savions que notre refus de voter pouvait signifier que la résolution n'aurait pas l'appui de sept provinces totalisant 50 % de la population du Canada, ainsi que le prévoit la Constitution pour adopter un tel amendement.

Les représentants de l'Ontario nous avaient informés qu'ils appuieraient la résolution. Si le Québec aussi l'appuyait, le 50 % de la population requis était donc atteint et nous savions qu'au moins cinq autres provinces devaient elles aussi l'appuyer pour atteindre le scénario complet des sept provinces nécessaires à l'adoption. Le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, qui était un précieux allié pour le Québec relativement à l'entente constitutionnelle que l'on s'appropriait à signer, avait téléphoné à Robert Bourassa pour le convaincre d'être présent à cette dernière rencontre.

## Atmosphère tendue

Malgré les pressions d'Ottawa et de l'Ontario, nous avions conclu que nous ne pouvions déroger à la règle que le premier ministre Bourassa avait établie dès son arrivée à la tête du gouvernement: le Québec, parce qu'il n'a pas signé la Constitution de 1982, participerait aux rencontres fédérales-provinciales, contrairement à ce qu'avait fait jusqu'alors le gouvernement péquiste, depuis le rapatriement de 1982. Mais le Québec ne voterait pas.

L'atmosphère est tendue au Centre de conférence d'Ottawa cet après-midi du 27 mars 1987, soit quelques semaines avant la rencontre du lac Meech (30 avril 1987).

À la pause, juste avant le vote, le sénateur Lionel Murray, ministre responsable du dossier constitutionnel dans le gouvernement du premier ministre Brian Mulroney, me dit:

— «Avez-vous toujours l'intention de ne pas voter?»

— «Oui sénateur», que je lui réponds. «Nous n'avons pas le choix. Si on fait une exception aujourd'hui, c'est toute notre stratégie pour obtenir un accord constitutionnel en avril qui pourrait s'effondrer. Nous ne sommes pas signataires de la Constitution, alors on ne vote pas. Quand il y aura un accord sur nos cinq demandes, on votera de nouveau parce que nous serons alors redevenus des partenaires à part entière dans la fédération canadienne.»

— «Je comprends très bien votre stratégie et je l'appuie», me répond-il. «Mais aujourd'hui, c'est un cas bien spécial: c'est la dernière chance pour les autochtones d'avoir leur gouvernement autonome. Ils vont en être privés à cause de votre refus de voter.»

— «Quand nous aurons notre accord constitutionnel, nous y reviendrons, et on les appuiera.»

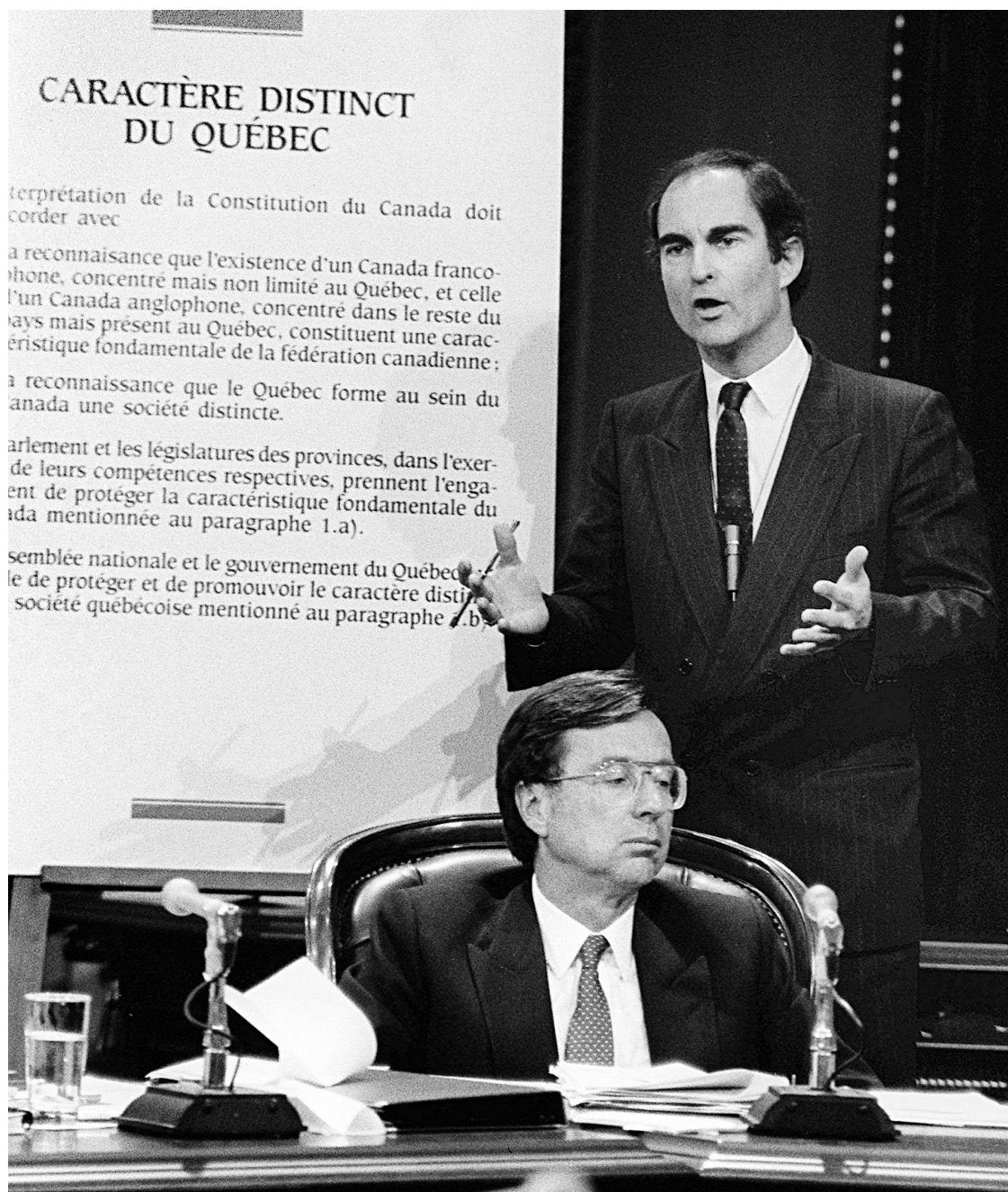
— «Mais le "timing" pour eux ne sera plus là! C'est dommage. J'espère que ça n'aura pas trop de conséquences sur nos négociations.»

Venant du sénateur Murray, un homme habitué à pondérer ses propos, ces réflexions m'ont laissé très perplexe.

## Autochtones

Lorsque le premier ministre Brian Mulroney ouvre l'Assemblée pour procéder au vote, après qu'un vénérable chef amérindien nous eût fait fuir le calumet de la paix, j'étais donc nerveux et profondément touché par la situation. J'avais de très bons amis autochtones, comme le grand chef Max Gros-Louis, chef huron-wendat de Wendake, que j'appréciais beaucoup. Nous avions souvent parlé d'un gouvernement autonome pour les autochtones.

Cet homme de conviction et d'action m'avait réconcilié avec cette idée de gouvernement autochtone, même si j'y voyais des gouvernements basés sur la race, ce que j'avais de la difficulté à accepter. Lors de la visite du secrétaire des Nations unies Javier Perez de Cuellar à Québec, en avril 1985, lors d'un colloque que j'avais organisé sur les droits des minorités, j'avais eu l'occasion, en compagnie de Max, d'en



L'auteur de cet article, Gil Rémillard (à droite), en compagnie du premier ministre Robert Bourassa, en 1987.

parler avec le secrétaire général. Ce dernier me dit comprendre mes objections concernant les nationalismes ethniques. Mais elles ne pouvaient selon lui s'appliquer aux autochtones, victimes d'injustices historiques. Il insista pour dire cependant que l'entente de la Baie-James, négociée et conclue par le premier ministre Bourassa avec les Cris, était le modèle dont les Nations unies faisaient la promotion.

## Le vote

Solennellement, le premier ministre Mulroney procède au vote. Première province appelée, l'Ontario vote en faveur, comme prévu. Une fois venu le tour du Québec, je m'abstiens de voter.

C'est la consternation! Nous venons de mettre fin au rêve légitime de tous ces autochtones qui pleurent et sont désespérés. À la fin du vote, Ethel Blondin, première femme autochtone élue députée au niveau fédéral, se lève, se dirige vers moi, et en larmes me dit: «What have you done to my people? Why have you done that to my people?» J'ai toujours gardé ces paroles en tête.

Mais nous étions alors loin de penser que ce serait un autochtone cri, Elijah Harper, du Manitoba, qui mettrait fin à notre rêve de voir l'entente du lac Meech devenir partie de la Constitution canadienne.

## Dernière heure

Quand Lowell Murray me téléphone vers 11 heures, ce fameux 22 juin 1990 au matin, la veille de la date limite pour l'acceptation de Meech, il me dit:

— «Je crois que c'est terminé. Elijah Harper va continuer son opposition et le premier ministre Filmon [Manitoba] refuse de suivre les conseils des experts en procédure parlementaire qu'on lui a envoyés pour procéder quand même au vote de la résolution.»

— «Pourquoi le premier ministre Filmon ne suit-il pas les conseils des experts pour faire voter la résolution? que je lui demande. Au moins, la résolution sera votée et, s'il y a contestation, nous vivons dans un pays démocratique, les tribunaux sont là pour trancher.»

— «Je le sais. Mais on ne peut plus faire quoi que ce soit. C'est terminé.»

## Juge Lamer

Pourtant, quelques jours auparavant, je m'étais rendu à la Cour suprême du Canada, à Ottawa, afin de rencontrer le juge en chef Antonio Lamer. Le juge Lamer était un éminent juriste avec un sens humain remarquable et une pensée fédéraliste qui marque d'ailleurs toujours aujourd'hui les décisions du plus haut tribunal du pays.

— «Monsieur le juge en chef, vous comprenez que la situation est très difficile. Nous avons toujours espoir, mais tout dépend du gouvernement du Manitoba. Le premier ministre Wells [Terre-Neuve] a confirmé qu'il fera voter la résolution par son Assemblée législative, mais que lui, cependant, s'abstiendra. Ce qui veut dire que la résolution

pourrait être adoptée par deux ou trois votes de majorité. Mais le problème est du côté du Manitoba. Si le Manitoba ne vote pas la résolution, Terre-Neuve ne votera pas sous le prétexte que ce n'est pas nécessaire puisqu'il n'y a pas l'unanimité requise. Je me permets de vous demander si, dans le cas où le premier ministre Filmon décidait de suivre les conseils des experts en procédure parlementaire et que l'Assemblée législative du Manitoba votait en faveur de la résolution pour accepter Meech, malgré l'opposition d'Elijah Harper, la Cour suprême accepterait d'entendre en priorité cette affaire si c'était par la suite contesté.»

— «Je dois protéger la discrétion judiciaire et notre indépendance, me dit le juge Lamer. Mais tenez pour acquis qu'on fera tout en notre pouvoir pour rendre notre opinion le plus tôt possible. Nous sommes conscients que l'avenir du pays est en cause.»

J'avais informé le sénateur Murray de cet entretien avec le juge en chef. Cela confirmaient leurs propres informations.

## La fin

Ainsi, lorsque Lowell Murray m'annonce que c'est la fin ce matin-là, il ajoute:

— «Il y a toujours la possibilité d'aller devant la Cour suprême pour lui demander son avis sur le fait que des sujets comme "la société distincte", le "pouvoir de dépenser", le "choix des immigrants", les "juges québécois à la Cour suprême", qui selon la formule d'amendement dans la Constitution nécessitent non pas l'unanimité, mais plutôt sept provinces totalisant 50 % de la population, soient considérés comme acceptés.»

— «Je vais en parler au premier ministre Bourassa, que je lui réponds, et je vous reviens cet après-midi.»

Il a fallu peu de temps pour qu'on en vienne à la conclusion que nous ne pouvions pas dépendre d'une décision de la Cour suprême pour déterminer quels morceaux de Meech pouvaient survivre. D'autant plus que nous savions que la réponse risquait fort d'être que, puisque les cinq conditions de Meech avaient été négociées, acceptées et votées par les provinces dans leur ensemble, on ne pouvait plus, après coup, considérer séparément chaque sujet. L'intention du législateur, c'est-à-dire chaque province, devait être respectée. De plus, un tel jugement de la Cour suprême aurait donné encore un plus grand impact à l'échec de Meech. C'était vraiment trop risqué.

## Québec

Le sénateur Murray m'avait aussi parlé de la possibilité que le Québec rescinde (annule) sa résolution, la première à avoir été votée trois ans auparavant, le 23 juin 1987. Comme la Saskatchewan avait été la seconde province à voter une résolution trois mois plus tard, rescinder notre proposition aurait pu donner trois mois de plus pour trouver un compromis.

Mais déjà, Jean Charest avait réussi un tour de force sur la protection de l'intégrité de nos cinq conditions tout en laissant quelques portes ouvertes. Nous savions qu'en annulant notre acceptation initiale, on ouvrait la «boîte de Pandore». Cela aurait été intenable. Et les sondages montraient de plus en plus que les Canadiens ne soutenaient plus Meech.

## Échec

À 15h, je rappelle donc le sénateur Murray pour lui faire part de nos conclusions. Tous deux très émus, nous ne pouvions que constater l'échec du processus d'adoption de Meech par l'obstruction d'un seul opposant à l'Assemblée législative du Manitoba au nom des peuples autochtones.

L'accord du lac Meech est mort au feuillet le 23 juin 1990. Le premier ministre Brian Mulroney, qui, pendant tout le processus de Meech, a montré une diplomatie et une détermination exceptionnelles, nomma quelques jours plus tard Joe Clark ministre responsable du dossier constitutionnel pour reprendre les choses en main. Après les travaux d'une commission mixte du Sénat et de la Chambre des communes (Beaudoin-Dobie) et d'autres consultations, Joe Clark réussit à établir un nouveau consensus chez les provinces en juillet 1992.

De son côté, le Québec, après les célèbres mots du premier ministre Bourassa — «le Québec est aujourd'hui et pour toujours une société distincte» —, crée lui aussi sa commission d'enquête (Bélanger-Campeau) pour consulter la population du Québec. Elle en arrive à la conclusion que, si le Québec ne reçoit pas d'offres acceptables, la souveraineté devient une option possible.

## Charlottetown

Après une rencontre préliminaire à Ottawa en août 1992, les provinces, y compris le Québec, et le gouvernement fédéral signent un autre accord constitutionnel quelques jours plus tard à Charlottetown, qui comprend le droit des autochtones à un gouvernement autonome. L'entente prévoit essentiellement les cinq conditions de Meech, plus une compétence exclusive en ce qui regarde la culture et les communications.

De plus, le Québec reçoit la garantie que le nombre de ses députés à la Chambre des communes ne diminuera jamais en bas de 25 % de l'ensemble des députés. C'est pour nous un gain inespéré. L'accord de Charlottetown, dans les faits, était encore meilleur que celui de Meech. Il mourut au champ d'honneur: mais c'est une autre histoire...

## Rendez-vous manqué

L'entente du lac Meech a été ce rendez-vous manqué qui a causé une telle déception au Québec que le référendum de 1995 n'a été gagné par les fédéralistes que par quelque 45 000 voix et que le Bloc québécois est toujours là 20 ans plus tard pour dire «Je me souviens».

Cependant, au-delà de cette profonde frustration fort légitime, il est important de comprendre que, hormis le droit de veto du Québec perdu dans les négociations de 1980-1981, la substance de Meech se trouve aujourd'hui incorporée dans notre pratique administrative constitutionnelle. Quant à la société distincte, nous pouvons dire aujourd'hui que ce n'était pas très heureux d'utiliser cette expression qui en anglais peut signifier «société supérieure». Cette difficulté de bilinguisme et de compréhension a été certainement l'une des causes majeures des problèmes de Meech.

## Catalyseur

La reconnaissance par le Parlement canadien du Québec comme nation est, elle, sans équivoque et tellement plus significative pour les Canadiens et pour l'international. On la retrouvera dans la Constitution canadienne éventuellement, j'en suis convaincu, puisque sa pratique est de plus en plus consacrée par des actions concrètes et significatives, comme le fait de voir l'actuel premier ministre du Québec devenir le principal promoteur d'un pont transatlantique avec l'Europe, comprenant un libre échange dont le Québec est partie des négociations et une entente France-Québec pour la reconnaissance des compétences des professionnels et des travailleurs. En plus, le Québec se retrouve formellement représenté dans un organisme international: l'UNESCO.

On verra alors que Meech aura été en fait un important catalyseur d'ajustement et d'évolution pour le fédéralisme canadien au bénéfice du Québec dans une mondialisation des économies qui nous amène à une nouvelle ère de civilisation.

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélar Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Durtisac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter) ; information culturelle : Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoit Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (commis Internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction) ; David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Page, Monique Proulx.

# JEUX DE MOTS

Chaque samedi pendant la saison estivale, pour une troisième année, les lecteurs peuvent mettre leurs connaissances, et surtout leur patience, à l'épreuve en complétant les jeux préparés par notre collaborateur Michel Roy, spécialiste de la langue et ancien professeur de français. En règle générale, les amateurs de mots croisés ou de sudoku retrouveront aussi leur passe-temps favori dans cette page.

## Anagrammes

Les anagrammes sont des mots qu'on obtient par la transposition des lettres d'un autre mot. Ainsi, CHIEN, NICHÉ et CHINE sont des anagrammes qui viennent des mêmes lettres (C E H I N), mais disposées autrement.

Dans les phrases qui suivent, inscrivez au-dessus des tirets les trois anagrammes, en vous servant des lettres indiquées entre parenthèses et en vous aidant du contexte.

- (E, E, R, T, V) Le capitaine, las de la guerre, \_\_\_\_\_ sa capote \_\_\_\_\_ et s'en va rapidement vers le camp ennemi pour demander une \_\_\_\_\_.
- (E, I, N, S, U) Il est à craindre que la grève des travailleuses \_\_\_\_\_ du textile ne \_\_\_\_\_ à la survie de l'\_\_\_\_\_.
- (E, E, I, R, T, V) À la \_\_\_\_\_, il faut \_\_\_\_\_ de donner à cette maison une façade \_\_\_\_\_ du côté nord, à cause de la rigueur de notre climat.
- (A, E, I, R, V) J'ai été \_\_\_\_\_, dit Sonia, d'entendre une \_\_\_\_\_ artiste dans un programme \_\_\_\_\_ de très grande classe.

## Chasse aux cinq voyelles

Complétez les mots suivants en ajoutant à chacun les cinq voyelles (a, e, i, o, u). Notez que pour les numéros 7 et 8 on n'a pas indiqué où on doit intercaler les cinq voyelles. À vous de les placer correctement.

- M \_\_\_ N S \_\_\_ R \_\_\_ T \_\_\_ N
- \_\_\_ V \_\_\_ L \_\_\_ R \_\_\_
- C \_\_\_ P \_\_\_ L L \_\_\_ R
- \_\_\_ N T \_\_\_ C H \_\_\_ B L \_\_\_
- S \_\_\_ L L \_\_\_ R D \_\_\_
- T \_\_\_ R N \_\_\_ M \_\_\_ N
- L L S
- D C

## Énigmes linguistiques

Le jeu consiste à trouver un mot à partir d'indices donnés.

### - I - Indices :

- Sa face est marquée.
- Efficace contre les piqûres.
- Partiellement dérotant.
- Pousse le chas.
- Se jette au tapis.
- Bouclier digital.

Réponse : \_\_\_\_\_

### - II - Indices :

- Se répand en flottant.
- Elle permet d'apprécier la pensée.
- Mauvaise, elle peut nous prendre à la gorge.
- Elle se dissocie de l'argent.

Réponse : \_\_\_\_\_

## Mots télescopiques

Le jeu consiste à allonger un mot à l'aide d'un deuxième mot qu'on place à l'intérieur du premier pour ainsi en obtenir un troisième. La liste des mots à ajouter est donnée, en désordre, dans la colonne de droite.

Exemple : préteur + CEP = pré-CEP-teur (précepteur)

Premier mot	+ mot à ajouter à l'intérieur	= troisième mot	Liste des mots à ajouter
préteur	+ -CEP-	= pré-CEP-teur (précepteur)	(en désordre)
1- râte	+	=	-SI-
2- fané	+	=	-DO-
3- passé	+	=	-LA-
4- ile	+	=	-UT-
5- sas	+	=	-RE-
6- doser	+	=	-SOL-
7- écarté	+	=	-MI-
8- cône	+	=	-FA-

## Métam(o)rphoses

Il s'agit ici d'atteindre un mot d'arrivée à partir d'un mot initial, en un nombre minimum d'étapes. À chacune de ces étapes, on doit changer une lettre du mot déjà inscrit par une lettre qui sera placée au même rang dans le mot suivant, les autres lettres restant inchangées.

Exemple : On peut aller du SUD à l'EST de la façon suivante:

SUD  
SUT (passé simple de savoir)  
EUT (passé simple d'avoir)  
EST

Dans ce cas-ci, la métamorphose s'est faite en trois étapes: SUD-SUT, SUT-EUT et EUT-EST. Comme mots intermédiaires, les noms propres ne sont pas acceptés. Par contre, on a droit au pluriel et aux verbes conjugués.

Pour chaque problème, on indique un nombre d'étapes, mais il est possible que votre chemin soit plus long. Cela n'a aucune importance; ce qui compte, c'est d'arriver au but.

Attaquons les quatre problèmes suivants. Les mots de départ et d'arrivée sont écrits en majuscules.

- NOÉ veut rejoindre son fils SEM. C'est possible de le faire en moins de cinq étapes.
- Une balade africaine: on part du MALI pour se rendre au TOGO. Avec un bon chameau, ça pourra ne prendre que six étapes.
- Passer de SEPT à NEUF, mathématiquement parlant, ça se fait en deux étapes. Avec les lettres, on n'y arrive pas à moins de quatre étapes.
- Les petits RATS, comme toutes les danseuses de ballet, portent un TUTU. Cette jupe courte peut s'enfiler en moins de six étapes. Essayez pour voir.

## Citation

À qui appartient cette citation?

« La mort est un état de non-existence. Ce qui n'est pas n'existe pas. Donc la mort n'existe pas. »

### SOLUTIONS

#### ANAGRAMMES

- noyé, verté, tréve
- unies, nuise, tréve
- vérité, vétil, vrière
- ravé, vraie, varié

#### CHASSE AUX CINQ VOYELLES

- Mensuration
- Bouclier
- Choucroute
- Intouchable
- Soufflard
- Tourne-main
- Quilles
- Abouze

#### ÉNIGMES LINGUISTIQUES

- La réponse est DÉ.
- a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m. n. o. p. q. r. s. t. u. v. w. x. y. z.
- DE est une partie du mot DÉROUFANT.
- Le dé sur la table de jeu au casino.

- La réponse est ODEUR.
- Le mot est la PÊCHEE en tant que plante aromatisée.
- L'argent n'a pas d'odeur, dit le proverbe.

#### ME TAM(O)RPHOSES

- NOÉ - nié - né - set - SEM
- MALI - malle - môle - môme - tome - tope
- SEPT - sept - sept - part - NEUF
- RATS - râte - râte - râte - râte - TUTU

#### MOTS TÉLESCOPIQUES

- ra-Fa-le
- fa-Mi-ne
- pa-RE-ssé
- l-OU-ge
- sa-US-ge
- écar-LA-ge
- con-SOL-e

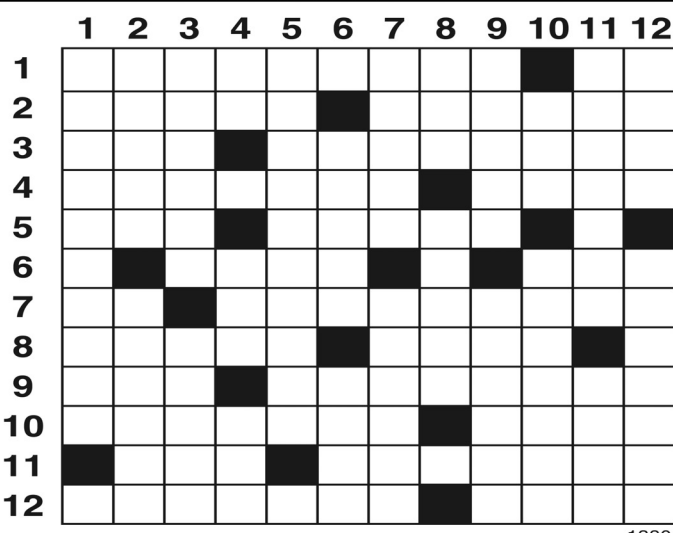
#### CITATION

Woody Allen

#### ARTS VISUELS

On peut la retrouver sur l'île de Pâques. Elle est exposée au musée Pomme-à-Caillette pour l'exposition *Île de Pâques, le grand voyage*.

## MOTS CROISÉS

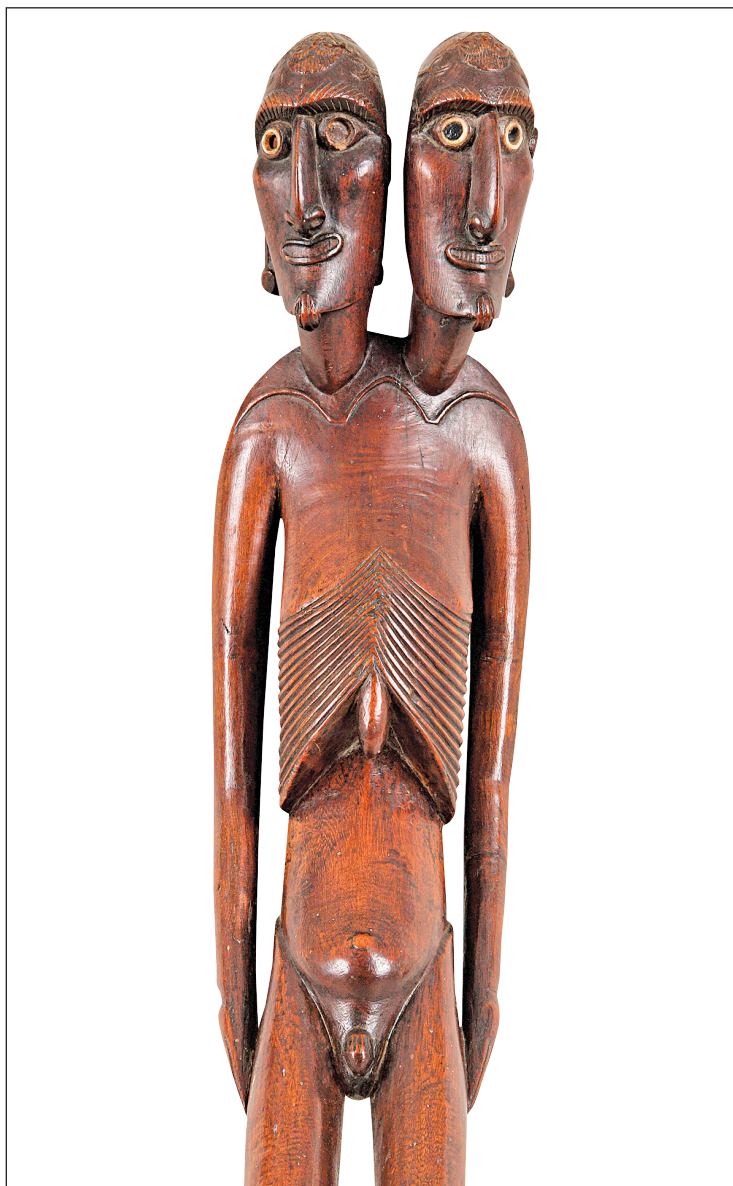


### HORIZONTALEMENT

- Célèbre druide - Laize.
- Langue sémitique - Qui n'a jamais été publié.
- Touche aux Grisons - Vue circulaire.
- Disette - Il se déplace lentement.
- Est attendu par les écoliers - Obstruction de l'intestin.
- Répandu çà et là - Pas à eux.
- En vogue - Calmé.
- Mollusque à coquille allongée - Qui a une saveur aigre.
- Changement dans le poil - Volé.
- Vente au plus offrant - Il a un drapeau noir.
- S'emploie pour appeler - Principalement.
- Situation dangereuse - Langue finno-ougrienne.
- Fleuve de Russie - Division de l'histoire - Interjection.
- Blâme que l'on adresse à quelqu'un.
- Morceaux de poulet - Relatif aux habitants de la haute Écosse.
- Rongée - Qualité perçue par un sens.
- Déesse marine - Juriste musulman.
- Rongeur d'Afrique - Raconte d'une manière précise et détaillée.
- Degré de qualification d'une ceinture noire - Sa laine est très estimée.
- Partie de l'oreille interne - Bond.
- Rend service sur un établi - Ver marin.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12  
G U E R R E E T P A I X  
A N N E E S U R I M I  
L I T I G E B A L I  
V I N I T I A L T U  
A M E R U T I D E S  
N A R D V E I N E T  
I N E R M E S E C T E  
S I A I R E S L I N  
E T O C S L U T I N S  
R O B U S T E A N T I  
B I L E I R R E E L  
F A T A L E S E R R E

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO



© MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE LA ROCHELLE

Sur quelle île a été retrouvée cette statue? Dans quel musée du Québec peut-on l'admirer?

## Sudoku

par Fabien Savary

				4					
3	1		2					6	
	2			7				9	5
8					1	2			3
	3			5					1
		4	8	3					
					9		8		
		1	6		8		2	9	

Niveau de difficulté : DIFFICILE

1502

Placez un chiffre de 1 à 9

dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

8	6	9	7	5	4	2	3	1
5	3	4	2	9	1	6	8	7
1	2	7	3	6	8	4	5	9
6	1	8	9	7	5	3	2	4
3	9	5	6	4	2	1	7	8
7	4	2	1	8	3	5	9	6
2	8	6	5	1	9	7	4	3
9	5	1	4	3	7	8	6	2
4	7	3	8	2	6	9	1	5

1501

## SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary

En exclusivité sur le site des Mordus

www.les-mordus.com